Image not found or type unknown

Accident de la circulation

Par **Danimi**, le **28/04/2016** à **14:15**

L'assurance à réceptionner les conclusions médicales qui fixe ma consolidation.
S'agissant d'un accident du travail l'assurance qui doit m'indemniser me demande des notifications écrites des prestations versées par l'organisme social (indemnité journalière ,tierce personne,rente AT)
La complémentaire santé et la prévoyance .
Dois je repondre à toute ses questions et surtout sur la rente AT?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés